

## **VEUVES de l'A. E. V. O. G. (Amitié et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre)**

Fondée en 1944, à l'issue de la guerre de 1939/1945, cette association ne regroupe plus en Haute-Savoie que 13 adhérentes.

Elle est rattachée depuis 2009 à l'Union Départementale des Anciens d'AFN & autres conflits de Haute-Savoie dépendant elle-même de l'Union Nationale des Combattants, créée en 1919 par Georges CLEMENCEAU et le Père BROTTIER.

Elle accueille les veuves de tous les conflits :

- dont le mari est mort à la guerre.
- dont le mari est mort des suites d'une maladie due à la guerre.
- dont le mari gravement blessé à la guerre, bénéficiait d'une pension d'invalidité d'au moins 60%.

Ces veuves perçoivent une pension de réversion et ont des droits particuliers auprès de l'Office National des Anciens Combattants.

Ces dames étant, pour la plupart, très âgées et certaines en maison de retraite, il n'est plus possible d'organiser des rencontres avec elles. Simplement, elles apprécient quelques visites amicales et l'association Pierres de Gué (voir article ci-après) qui gère cette association, s'en charge régulièrement.

## **VEUVES de Pierres de Gué**

Cette association, fondée en 1987, rattachée elle aussi à l'Union Départementale des Anciens d'AFN & autres conflits de Haute-Savoie, dépendant elle-même de l'Union Nationale des Combattants, regroupe à ce jour 465 membres.

Son but principal : militer aux côtés des amis de leurs maris, anciens combattants, pour les aider à faire reconnaître leurs droits et transmettre la mémoire aux générations futures.

Elle accueille :

- des veuves d'anciens combattants de tous les conflits.
- des pupilles de la nation.
- des veuves dont le mari a fait le service militaire.
- des amies et bienfaiteurs qui lui apportent leur soutien.

Elle organise de nombreuses rencontres pour tisser des liens d'amitié entre ses membres : goûters - pique-niques - balades d'un jour - séjour d'une semaine - journées à thème, etc... et discerner, si nécessaire, celles qui auraient besoin d'être secourues par l'Office National des Anciens Combattants (pour ce qui est des veuves dont le mari avait obtenu la carte d'ancien combattant ou le Titre de Reconnaissance de la Nation ou TRN).

Ainsi, elle informe ses adhérentes de leurs droits et peut les accompagner dans leurs demandes d'aides.